

Des réponses politiques à côté de la plaque

Amiens – Lille, le 25 juin 2025

Une de nos collègues, Mélanie G., assistante d'éducation dans un collège de Nogent, a été assassinée mardi 10 juin, dans l'exercice de ses fonctions par un élève de 14 ans, lors d'un contrôle de sacs effectué par la gendarmerie. Lutte de Classes Éducation Hauts-de-France partage la douleur de sa famille, et l'émotion de tous les personnels de l'Éducation.

Les contrôles de sacs avaient été mis en place après une rixe qui avait provoqué la mort d'un jeune de 17 ans en mars dernier. L'assassinat de Mélanie fait resurgir l'idée des portiques électroniques au seuil des établissements scolaires. Or il est établi que ces dispositifs, testés dans un certain nombre de collectivités, sont inefficaces ; en outre, les écoles et établissements scolaires, lieux d'apprentissages et d'émancipation, ont-ils vocation à se transformer en bunkers ?

Les politicien·ne·s sont mis·e·s devant un fait indiscutable : la jeunesse de notre pays va mal : dépressions, tentatives de suicide, scarifications, hospitalisations, prescriptions de psychotropes sont en augmentation drastique ces dernières années. Et ce mal-être s'exprime malheureusement parfois par la violence. Une violence subie ici par une collègue précaire, alors que la loi fait obligation de protection par son employeur. Devant ce fait, que proposent-ils ou elles, et que se refusent-ils ou elles à voir ?

Elisabeth Borne, ministre de l'Éducation nationale, dénonce sur X un « *drame terrible* » et « *salue [...] celles et ceux qui ont agi pour maîtriser l'agresseur* », les gendarmes donc. Le premier ministre prône l'interdiction de la vente des couteaux au moins de 15 ans ; une mesure qui sera probablement très efficace, compte tenu du fait que l'on trouve des couteaux dans n'importe quelle cuisine familiale ! L'agresseur de Mélanie a d'ailleurs pris, selon le procureur de la République de Chaumont, « *le plus gros couteau qui se trouvait à son domicile* ». Le président de la République, défend quant à lui l'interdiction des réseaux sociaux aux moins de 15 ans, ce qui apparaît comme une rodomontade à seule fin de créer un effet d'annonce, mais qui s'avère totalement inapplicable ; sans compter que M. Macron continue de penser qu'il faut investir le budget de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ) dans les centres éducatifs fermés, une méthode d'une efficacité douteuse selon nombre de professionnel·le·s pour traiter les problèmes. Bref, d'habituelles gesticulations politiciennes et démagogiques¹.

Ce que les gouvernant·e·s refusent de voir, ce sont bien les conséquences de la dérégulation sociale et de la pression sur la population, en particulier sur sa partie la plus défavorisée, qu'ils et elles entretiennent et accentuent sans cesse. Mme Borne clame que « *d'ici à la fin de l'année, tous les établissements devront se doter d'un protocole pour repérer et faire prendre en charge les jeunes présentant des difficultés psychologiques* ». En somme, « *Y'a qu'à* » !

¹ Dans le cas des CER, cela procède également du détricotage en cours de l'Ordonnance de 1945 – texte qui acte la priorité à donner à l'éducatif – alors que la mode est au répressif sans réflexion.

Seulement voilà, pour repérer les difficultés psychologiques d'un-e enfant ou d'un-e adolescent-e, il faut une compétence et une formation ; les enseignant-e-s, les personnels administratifs ne sont aucunement formé-e-s pour repérer ; on se demande, dans les conditions actuelles, quel type de protocole peut bien être adopté avec une chance, même minime, d'efficacité. En effet, l'Éducation nationale souffre d'un manque terrible de moyens, restrictions budgétaires obligent².

Ainsi les psychologues scolaires (Psy-EN), personnels formés et compétents en la matière, sont en nombre très insuffisant, et aucune création n'a été prévue en mai lors des assises de la santé scolaire. De nombreux/ses contractuel-les assument les fonctions de psy-EN, faute de candidat-e-s aux concours, sans recevoir une formation à la hauteur des difficultés de l'Éducation nationale ; et maintenant il serait question de demander aux enseignant-e-s de devenir compétent-e-s en matière d'évaluation psychologique, avec une formation de... 70 heures, quand un-e psy-EN acquiert ses compétences par plusieurs années d'études ! Quel mépris pour les savoirs et les savoir-faire des collègues psy-EN ; sans parler de l'alourdissement toujours plus important des tâches remises aux enseignant-e-s. D'autre part, les psy-EN ne sont pas toujours associé-e-s aux décisions – par exemple pour le suivi des élèves en situation de harcèlement, ou pour la désignation d'élève ambassadeur contre le harcèlement, l'agresseur de Mélanie l'ayant été – car bien souvent il n'y a pas de réflexion collective, ni d'écoute des personnels à la base.

Les écoles et établissements souffrent aussi d'une pénurie d'infirmier-e-s et de médecins scolaires, ainsi que d'assistant-e-s sociales/aux rattaché-e-s. Il faut dire que ces fonctions sont peu attractives en termes de conditions de travail comme de salaire !

Le manque de moyens affecte également les structures de prise en charge en aval d'un potentiel repérage. Il faut de six mois à deux ans d'attente pour être reçu-e dans un centre médico-psycho-pédagogique (CMPP), faute de personnel en nombre suffisant. Les dispositifs d'éducateurs/trices de rue ont également subi de très lourdes coupes budgétaires. Mme Borne suggère que les élèves repéré-e-s en milieu scolaire soient accueilli-e-s prioritairement dans les CMPP ; les enfants autistes ou victimes d'abus seraient alors relégué-e-s en bout de file ?

Dans un climat très grand d'insécurité – socio-économique, climatique... – qui accentue les troubles psychologiques, et devant l'abandon des politiques de prévention et d'accompagnement, comment s'étonner que les personnels de l'Éducation, représentant-e-s de l'État, figures d'autorité, soient les cibles d'explosions de violence ?

Pour LDC éducation Hauts-de-France, afin de tenter d'éviter les drames de l'Essonne ou de Nogent, il est impératif de donner les moyens à tous les secteurs de prévention et d'éducation ; et d'augmenter très fortement dans les écoles et les établissements scolaires, le nombre de personnels d'accompagnement, dûment formés (psy-EN, infirmier-ère-s, AS, mais aussi AED et AESH). Cela suppose que les conditions de travail soient améliorées, et les salaires revalorisés. Cela implique donc que les priorités politiques soient repensées, qu'on cesse de pousser les jeunes vers plus d'individualisme et de compétition, et qu'on se préoccupe davantage de les protéger, et de protéger tous les personnels de l'Éducation nationale.

² Le gouvernement organise l'asphyxie budgétaire des services publics, pour favoriser la sécession fiscale d'une oligarchie qui ne veut pas participer à la solidarité collective « selon ses facultés contributives », comme prévu par le cadre constitutionnel. Les réseaux de prévention de la santé mentale, et pour la jeunesse, se délitent évidemment avec les autres dispositifs de solidarité collective nationale.